

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 219/7e L de la Commission permanente qui fixe la date d'ouverture et la durée de la deuxième session ordinaire 1971 et portant convocation de la Chambre des Députés

n° 219/7e L de la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
26 novembre 1971

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1971

Date du numéro
10 décembre 1971

VISAS

La Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, notamment en son article 28

Vu la délibération n° 151/7° L du 15 décembre 1970 portant délégation d'une partie des pouvoirs de la Chambre des Députés à la Commission permanente pour l'année 1971

A adopté dans sa séance du 22 novembre 1971 la délibération dont la teneur suit ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— La date d'ouverture de la deuxième session ordinaire 1971 de la Chambre des Députés est fixée au mardi 30 novembre 1971 à 9 heures. Art. 2. — La durée de cette session sera au maximum de deux mois.

Pour le Secrétaire de la Commission permanente, en tournée, Le Vice-Président, GLARDON Le Président de la Commission permanente, ORBISSO GADITTO HASSAN.